



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b>  EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

### **DECISION N°130/2024**

#### **PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°11/2023 du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant la signature du marché n°2022-10 : construction d'un centre culturel, avec la société CONSULT ENERGIE BAT à Sains-en-Gohelle pour le lot n°11 : électricité,

Vu les décisions n°28/2024 du 28 février 2024, n°64/2024 du 28 mai 2024, n°98/2024 du 09 septembre 2024, n°104/2024 du 08 octobre 2024, et n°121/2024 du 08 novembre 2024 autorisant la signature des avenants n°1, 2, 3, 4 et 5 du lot 11 (électricité) avec la société CONSULT ENERGIE BAT,

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires pour des raisons fonctionnelles,

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** de signer l'avenant n°6 au lot n°11 (électricité) avec la société CONSULT ENERGIE BAT à Sains-en-Gohelle, afin d'ajouter au marché les prestations suivantes :

- Alimentation d'une caméra de comptage positionnée au droit de la porte automatique : 285,25 € HT
- Mise en place de 2 plaques aluminium pour masquer les fourreaux des portiques antivols : 143,61 € HT
- Fourniture d'une boucle à induction portative pour les malentendants : 449,55 € HT
- Ajout de 2 prises RJ45 dans l'espace informatique (R+1) : 598,01 € HT
- Ajout de 2 prises de courant dans l'espace détente musique (RDC) : 134,29 € HT

Le montant du marché après avenants n°1, 2, 3, 4 et 5 est passé de 316 014,08 € HT à 331 242,44 € HT, soit une augmentation de 4,82 % du montant initial du marché.

Le montant de l'avenant n°6 s'élève à 1 610,71 € HT, soit une augmentation de 0,51 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché après avenants n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 passe donc à 332 853,15 € HT soit 399 423,78 € TTC, ce qui engendre une augmentation de 5,33 % du montant initial du marché.

Les autres dispositions du marché restent inchangées

**Article 2** : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

**Article 3** : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 4** : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à CONSULT ENERGIE BAT

LIBERCOURT, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)